

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 34 - Vendredi 20 septembre 2013



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici le **23 septembre 2013, au plus tard.**

BULLETIN DE COMMANDE à retourner à :

Département des finances, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville,
tél. 032 752 10 10, compta@neuveville.ch

Le/la soussigné(e) passe commande ferme de
..... litres de mazout.

- Normal
 Eco

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél. :
Signature :
Date :

Livraison prévue dans le courant
du mois de septembre/octobre 2013

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 22 septembre 2013 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. Initiative populaire « Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire »
2. « Acceptez-vous la loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (**Loi sur les épidémies, LEP**)? »
3. « Acceptez-vous la modification du 14 décembre 2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (**Loi sur le travail, LTr**)? »

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 22 septembre 2013 de 10 h. à 12 h.
dans les locaux de l'Administration communale,
place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 22 septembre 2013 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

VOTATION FÉDÉRALE DU 22 SEPTEMBRE 2013

Le bureau chargé de diriger et de surveiller les opérations du scrutin et du dépouillement a été constitué comme suit :

Présidente : Mme Nicolet-dit-Félix Christine

Vice-président : M. Marti José

Membres

Mmes et Mlles

Marques Alves Gonçalves Amstutz
Martin
Matter
Menoud
Mosimann
Nusser

MM.

Marachly
Martin Romo
Mazenauer
Menétrey
Morina
Moser
Karim
Michael
Marcel
Sylvain
Hysni
Florent

Transport et fonctions à Chavannes (bureau accessoire) :
Mme Wullschläger Christ Claudia et M. Mirante Giuseppe

RÉDUCTION DU BRUIT DES CHEMINS DE FER (CFF) Réalisation des mesures antibruit sur les bâtiments existants

L'office fédéral des transports (OFT) a informé le Conseil municipal que la décision d'approbation des plans du projet de mesures antibruit La Neuveville était entrée en force.

Les bâtiments préexistants pour lesquels des mesures d'allègement ont été accordées peuvent bénéficier d'une aide à la mise en place de protection antibruit sur les bâtiments.

La réalisation des mesures sur les bâtiments (fenêtres antibruit) se fera selon une procédure cantonale. La direction de ces travaux dans le canton de Berne a été confiée à l'office des transports publics. Le service cantonal et éventuellement les spécialistes mandatés prendront directement contact avec les propriétaires concernés et les informeront de la suite des opérations.

Le dossier contenant la documentation finale des plans et des allègements peut être consulté aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, pendant les heures d'ouverture.

Les Services techniques de La Neuveville

L'OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES DU CANTON DE BERNE ET LA MUNICIPALITÉ DE LA NEUVEVILLE RAPPELLENT :

- Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales, ou privées affectées à l'usage commun
- Clôtures

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, au bord desquels une bande de 50 cm doit également être maintenue libre.
- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public
- Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.
- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères.

Au vu de ce qui précède, **les riverains de routes tailleront leurs arbres ou autre végétation d'ici au 19 octobre 2013**, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. En cas de nécessité, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Si les présentes dispositions ne devaient pas être respectées par certains riverains, nos services communaux rétabliront les lieux conformément à la loi et à la charge desdits riverains.

Police administrative La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Anton Gutmann, route de Biemme 4, 2520 La Neuveville.

Projet : Mise en place d'un garage préfabriqué à la place de la Gare 19A, sur la parcelle no 122, ban de La Neuveville.

Zone : Zone des abords de la vieille ville.

Dimensions : Selon plans déposés.

Genre de construction : Béton de couleur blanche avec toit plat.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 septembre 2013 au 14 octobre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 septembre 2013
Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Anton Gutmann, route de Biemme 4, 2520 La Neuveville.

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau extérieure en façade ouest, à la route de Biemme 4, sur la parcelle no 122, ban de La Neuveville.

Zone : Zone des abords de la vieille ville.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 septembre 2013 au 21 octobre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 septembre 2013
Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérants et auteurs du projet : M. et Mme Sergio Villanueva et Claudine Stauffer-Villanueva, Grand-Rue 11, 2036 Cormondrèche.

Projet : Remplacement de toutes les fenêtres existantes par de nouvelles fenêtres en bois avec croisillons extérieurs, à la rue du Collège 18, sur la parcelle no 324, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 septembre 2013 au 21 octobre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 septembre 2013
Services techniques de La Neuveville

Vacances Pour bouger!

Vous avez envie de bouger pendant vos vacances ?
Vous êtes motivés à vous dépenser et à vous amuser ?
Vous avez entre 5 et 99 ans ?

Nous vous proposons des activités poly-sportives pendant 2 heures par jour.
Les leçons seront encadrées par des moniteurs spécialisés.

Alors si vous êtes intéressé inscrivez-vous rapidement !!

OSSM
Rue des Fossés 1
2520 La Neuveville
Tél. 031 635 49 54
Mail : ossm.sport@pom.be.ch
Facebook : Sport Ossm

OFFICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
DU SPORT ET DES ÉVÉNEMENTS

GRATUIT

Vous êtes intéressé ?
Vous aimez faire du sport et vous pensez que c'est important pour votre santé ?
Alors venez pratiquer des activités poly-sportives avec des moniteurs spécialisés.
Il faut avoir entre 5 et 99 ans, les participants sont regroupés par tranches d'âge.

Infos :

Durée des cours : 2 heures par jour durant une semaine.
En cas d'absence injustifiée, des frais administratifs de Frs 40.- sont perçus.

Sports pratiqués : Judo, football, musique et mouvements, VTT, des parcours aventures et bien d'autres encore.
Vestiaires : ils seront accessibles sur place

Monsieur Madame

Nom Prénom

Date de naissance Adresse

NPA Localité

Tél : Mail :

Semaine : Tavannes du 08 au 12 avril 2013 Tramelan du 12 au 16 août 2013
La Neuveville du 14 au 18 octobre 2013

Inscrivez-vous rapidement en envoyant le coupon ou par téléphone auprès de notre office :

OSSM
Rue des Fossés 1
2520 La Neuveville
Tél : 031 635 49 54
Mail : ossm.sport@pom.be.ch

ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Vous êtes nombreux à faire appel à notre service et par vos demandes, vous nous encouragez jour après jour à poursuivre nos efforts pour vous satisfaire au mieux.

Composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles, notre association assure des transports, anime des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

032 752 10 77

LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité

MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet www.mobility.ch.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de la Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Merci d'avance de votre collaboration

**Ouvertures : les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00
les mercredis de 17h00 à 18h00**

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Judi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements *pointus*, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013
à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

Samedi 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS DU REMANIEMENT LA BAUME / LA PRAYE

Nous allons entreprendre dès le **lundi 16 septembre 2013** et ce jusqu'au 27 septembre 2013 environ des travaux de réfection des chemins du remaniement pour les portions "La Baume - La Praye", ainsi que "La Praye".

Nous mettrons tout en œuvre, ainsi que l'entreprise mandatée pour ces travaux, pour limiter au maximum les désagréments. Nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir respecter la signalisation mise en place sur le chantier, afin d'éviter tout dégât.

Par ailleurs, il va bien entendu de soi que nous nous tenons très volontiers à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension.
L'administration municipale

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 22 SEPTEMBRE 2013

Il est possible de venir voter à l'administration municipale le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration municipale jusqu'au samedi 19h00.

Attention :

Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

Présidence : M. François Gauchat
Administration : Mme Christine Grandjean

Bureau de vote : Dimanche 22 septembre 2013 de 10h00 à 12h00

Membres : M. Ludovic Pahud
M. Rémy Reymond

Membre suppléant : M. André Rollier

Bureau de dépouillement : Dimanche 22 septembre 2013 dès 12h00

Membres : M. Daniel Richoz
M. Marco Rizzardo

Membre suppléante : Mme Dunja Rollier

Prêles, le 16 août 2013
L'administration municipale

2^{ème} TOUR DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 20 OCTOBRE 2013 pour la Commune mixte de Plateau de Diesse - Législature 2014-2017

(sous réserve que ce 2^{ème} tour soit nécessaire)

Il est possible de venir voter à l'administration municipale le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration municipale jusqu'au samedi 20h00.

Attention :

Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

Présidence : Mme Madeleine Willemin
Administration : Mme Christine Grandjean

Bureau de vote : Dimanche 20 octobre 2013 de 10h00 à 12h00

Membres : Mme Silvia Rollier
M. Marc-André Rossel

Membre suppléant : M. Muriel Rollier

Bureau de dépouillement : Dimanche 20 octobre 2013 dès 12h00

Membres : Mme Marlène Rossel
M. Sylvain Rossel

Membre suppléante : M. Thibaud Rossel

Prêles, le 20 septembre 2013
L'administration municipale



Société de Développement et d'Embellissement de Prêles MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Hôtel de l'Ours, Prêles
09h00 à 12h30
Samedi 5 octobre 2013

Prenez votre récipient pour le lait de la ferme !

La bourse « tutti.sdep », où donner une seconde vie aux objets qui sont devenus inutiles pour vous, aura de nouveau lieu. Venez vendre ou échanger toutes sortes d'articles: sport, jardin, meubles, machines, jeux, etc... La bourse fonctionne en gestion individuelle, merci à chacun qui désire avoir un petit stand de prendre sa propre table (ou couverture) et tout le matériel dont il a besoin.

Cette annonce tient lieu d'invitation!

Les producteurs et participants à la bourse sont priés de s'inscrire auprès de Mme Katja Steiner au 032 315 13 82.

Tournoi des 3 raquettes populaire

tennis - ping-pong - badminton

les samedi 28 et dimanche 29 septembre 2013

au Centre sportif du plateau à Prêles



Location Club-House avec darts
Journées sportives pour les écoles

Tennis de Prêles
Willy Voulat
Route de Châtillon 1a
2515 Prêles
Tél +41 (0)32 315 13 56
GSM +41 (0)79 574 69 34

Inscription sur place :

samedi de 10.00 hres à 17.00 hres

dimanche de 10.00 hres à 17.00 hres

Organisateurs :

Centre sportif du plateau

Badminton

La Société de Développement et d'Embellissement de Prêles SDEP

(en cas de pluie, tournoi des 2 raquettes)

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour
favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles
et malvoyants
www.sbv-fsa.ch

www.sbv-fsa.ch

**Commune****mixte de Diesse**www.diesse.ch
commune@diesse.ch**OBJETS TROUVÉS**

Lors de la Fête Villageoise de Diesse des objets ont été trouvés: casque, bracelet, étui photo... ils sont en dépôt au secrétariat communal.

**PROCHAINE RENCONTRE
DU GROUPE DE TRICOT**

mardi 24 septembre à 19h30
à la maison de paroisse de Diesse

Participation : 10.-

**BIENVENUE A TOUTES ET A VOS AIGUILLES
ET PELOTES, MESDAMES !**

*Le COA Lamboing et le GAD Diesse
organisent conjointement un*

VIDE-GRENIERS

le dimanche 6 octobre de 8h00 à 17h00
à la halle-cantine de la Côte à Lamboing

Restauration et diverses animations.

Emplacement : 10.- couvert
(gratuit pour les enfants).

Renseignements et inscriptions :
gad.diesse@gmail.com / 032 315 12 60

Avis de construction

Requérant : Lecomte Pierre-André, Le Pavé no 3, 2517 Diesse

Lieu : Le Pavé no 3, parcelle no 2324, 2517 Diesse

Auteur du projet : Lecomte Pierre-André, Le Pavé no 3, 2517 Diesse

Propriétaire foncier : Lecomte Pierre-André, Le Pavé no 3, 2517 Diesse

Projet : Installation d'un chauffage à bois et construction d'une cheminée avec sortie sur le toit

Zone : Agricole

Dérogation requise : -

Dimensions : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 20 octobre 2013 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Diesse, le 20 septembre 2013

Secrétariat communal

**SYNDICAT D'ÉPURATION
DES EAUX USÉES AU TWANNBACH**

Invitation à l'assemblée
des délégués du Syndicat d'épuration
des eaux usées au Twannbach

Mercredi, le 23 octobre 2013, 20h00,
dans la maison du vin du lac de bienne

Ordre du jour

1. Procès verbal de l'assemblée du 29 avril 2013
2. Budget 2013
3. Plan financier 2014 - 2018
4. Election de deux membres du comité (Lamboing et Diesse)
5. Informations
6. Divers

Gléresse, le 15 septembre 2013

Syndicat d'épuration des eaux usées au Twannbach
Le comité

VOTATIONS FEDERALES DU 22 SEPTEMBRE 2013

Ouverture du bureau :

Dimanche 22 septembre 2013 de 10 h 00 à 12h00

Vote anticipé : les enveloppes peuvent être déposées dans la boîte aux lettres du secrétariat jusqu'au samedi 12h00

Attention : Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.

Le bureau de vote est constitué de la manière suivante :

FONCTION	NOM	PRENOM
Président	Lecomte	Didier
Membre	Cizmar-Reinhard	Yvonne
Membre	Conrad	Jean-René
Membre	Conrad	Marjorie
Membre	Carrel	Josiane
Suppléant	Brechbühl	Dominique
Suppléant	Carrel	Jean-François
Suppléant	Davide	Marco
Suppléant	Fankhauser	Paul

Les suppléants ne fonctionnent qu'en cas d'indisponibilité d'un membre du bureau. S'ils ne fonctionnent pas, ils seront convoqués lors de la prochaine votation.

Le Conseil Communal

**2^{ème} TOUR ELECTIONS COMMUNALES DU DIMANCHE 20.10.2013,
sous réserve que le 2^{ème} tour ait lieu****Composition des membres du bureau de vote et de dépouillement**

Il est possible de venir voter à l'administration communale le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit parvenir jusqu'au vendredi matin par la poste, ou être déposé dans la boîte aux lettres de la commune jusqu'au samedi soir avant 20h00.

Attention : Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.

Le bureau de vote est constitué de la manière suivante :

FONCTION	NOM	PRENOM
Présidente	Lecomte	Anne-Lise
Membre	Krebs	Patricia
Membre	Lecomte	Yvonne
Membre	Guanter	Juan-Carlos
Membre	Pauli	Lucille
Suppléant	Gianella	Severine
Suppléant	Götz	Eric
Suppléant	Guillaume	Patricia
Suppléant	Hartmann	Thomas

**Nouvelles
de l'administration****Avis du canton sur la révision des
dispositions pénales du droit fiscal**

Le Conseil-exécutif du canton de Berne approuve les objectifs que poursuit la révision des dispositions pénales du droit fiscal. Dans l'avis qu'il a remis à la Confédération à l'occasion de la consultation, il soutient l'unification des dispositions de la procédure pénale en matière de fiscalité directe et indirecte, ainsi que la définition uniforme des infractions. Le gouvernement estime que certaines nouvelles compétences confiées à l'Administration fédérale des contributions sont problématiques, car elles empiè-

tent trop fortement sur l'autonomie des cantons. Il propose en outre que les mesures de contrainte, telles les séquestres, les perquisitions de domicile et les arrestations provisoires, soient appliquées par la Confédération et non par les cantons.

Subventions du Fonds de loterie

Le gouvernement cantonal bernois finance 28 projets de conservation des monuments historiques au moyen d'une subvention totale de 1,11 million de francs environ, prélevés sur le Fonds de loterie. Sur cette enveloppe, 28 000 francs vont notamment à la rénovation de l'école primaire de Kiesen, érigée en 1887, 27 000 francs à la restauration du four et du lavoir de Villars-les-Moines, datant de 1813, et 24 000 francs à la restauration du puits de la Place du marché de St-Imier, construit en 1854.



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

SEPTEMBRE**Samedi 21****Lundi 23****de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

ELECTIONS COMMUNALES

Le Conseil communal a fixé au dimanche 24 novembre 2013 l'élection

a) de 6 membres du Conseil communal
b) du maire

pour une nouvelle période administrative de quatre ans (2014-2017).

a) Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Nods, **les listes des candidats / candidates doivent être déposées auprès du secrétariat communal** au plus tard jusqu'au 44e jour précédant le scrutin (vendredi à 12h), **soit le vendredi 11 octobre 2013 à midi.**

Des listes de candidatures peuvent être retirées à l'administration communale.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes, habilités à voter en matière communale (au moins 3 mois de résidence dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates **pour la même fonction**. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour un même organe. S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, le secrétaire communal les invite à se décider pour l'une d'elles jusqu'au 39e jour avant le scrutin (mercredi, à 12h). Ils ou elles seront biffés sur les autres. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffés de toutes les listes de candidats et candidates.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir. Pour les élections au système proportionnel, chaque nom ne peut figurer plus d'une fois sur la liste.

Les premiers ou premières signataires de la liste ou, s'ils ou elles sont empêchés, les deuxièmes ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candida-

tures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Deux ou plusieurs listes électorales peuvent être apparentées par une déclaration concordante de signataires ou de leurs mandataires au plus tard jusqu'au 39e jour avant le scrutin (mercredi, à 12h). Entre listes apparentées, le sous-apparement n'est pas autorisé.

b) Les listes des candidats / candidates à la Mairie doivent être déposées auprès du secrétariat communal au plus tard jusqu'au 44e jour précédant le scrutin (vendredi à 12h), **soit le vendredi 11 octobre 2013 à midi.**

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes, habilités à voter en matière communale (au moins 3 mois de résidence dans la commune).

Informations complémentaires

La possibilité de candidature au Conseil communal et à la Mairie est ouverte.

L'élection des membres du Conseil communal a lieu selon le système proportionnel. Lorsque le nombre des candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates.

En ce qui concerne l'élection du Maire, qui a lieu au système majoritaire, si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le maire est élu tacitement. Si aucun/e candidat / candidate n'obtient la majorité absolue au premier tour de scrutin, le Conseil communal ordonne un deuxième tour, trois semaines après, **soit le dimanche 15 décembre 2013**. Est élu(e) le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour le surplus, prière de consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Nods. Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

CONSEIL COMMUNAL

Nods, le 13 septembre 2013

VOTATION POPULAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2013 EN MATIÈRE FÉDÉRALE

Composition des bureaux

Bureau de vote :

Présidence : Balmer Daniel
Membres : Baumann Jonathan
Béguelin Caudoux Noémie

Bureau de dépouillement :

Présidence : Balmer Daniel
Membres : Baumann Jonathan
Béguelin Caudoux Noémie
Balmer Erika
Benoit Christophe

Membre suppléant : Baumgartner Sven

Administration : Sunier Viviane

CONSEIL COMMUNAL

Avis de construction

Requérante : Ceresa Marie, MB Gestion, Case postale 2021, 2001 Neuchâtel

Auteur du projet : Racine Gérard, Architecte, Le Parlet 14, 2516 Lamboing

Projet : Agrandissement du bâtiment principal par la construction d'un jardin d'hiver ; parois : béton et verre; plafond : acier et alu ; toit à un pan, inclinaison 10%. Construction de toilettes et modifications intérieures. Construction de 7 garages préfabriqués en béton sur RF 2459 du ban de Nods, Route de Chasseral 37, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Art. 80 al b LR du canton de Berne (distance à la route communale)

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 20.09.13

Administration communale

A L'ECOUTE DE TOUS

Le maire et l'administratrice communale à l'écoute de tous.

Afin de répondre à vos interrogations, faire part de vos réclamations, critiques ou suggestions, notre maire et l'administratrice se mettent à votre disposition le mardi

15 octobre prochain dès 16 h 00

Prenez donc contact avec l'administration pour fixer un rendez-vous. C'est avec plaisir que nous vous attendons !

CONSEIL COMMUNAL





Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

VOTATION DU DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2013

Composition des membres du bureau de vote et de dépouillement

Il est possible de venir voter à l'administration communale le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit parvenir jusqu'au vendredi matin par la poste, ou être déposé dans la boîte aux lettres de la commune jusqu'au dimanche avant 10h00.

Attention :

Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.

Bureau de vote : **Dimanche 22 septembre 2013 de 10h00 à 12h00**

Membres : M. Huguenin Thierry
M. Hurni Christian

Membre suppléant : Mme Kaufmann Gabriela

Bureau de dépouillement : **Dimanche 22 septembre 2013 dès 12h00**

Membres : Mme Grandjean Murielle
Mme Messerli Jucker Liane

Membre suppléant : Mme Kern Sonia

Présidence : M. Sunier Dominique

Secrétaire : Mme Bourquin Tiffany

2^{ème} TOUR ELECTIONS COMMUNALES DU DIMANCHE 20.10.2013 sous réserve que le 2^{ème} tour ait lieu

Composition des membres du bureau de vote et de dépouillement

Il est possible de venir voter à l'administration communale le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit parvenir jusqu'au vendredi matin par la poste, ou être déposé dans la boîte aux lettres de la commune jusqu'au samedi soir avant 20h00.

Attention :

Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.

Bureau de vote : **Dimanche 20 octobre 2013 de 10h00 à 12h00**

Membres : Mme Küng Helene
M. Kinkio Stéphane

Membre suppléant : M. Le Boul'Ch Gaëtan

Bureau de dépouillement : **Dimanche 20 octobre 2013 dès 12h00**

Membres : Mme Köster Pascale
M. Léchoit Laurent

Membre suppléant : Mme Latscha Céline

Présidence : Mme Barrat Carmen

Secrétaire : Mmes Landry Fabienne et Bourquin Tiffany

INVITATION À TOUS LES CITOYENS DU PLATEAU DE DIESE !

Durant le mois de septembre 2013 aura lieu la semaine du goût !

Dans le cadre de cette semaine, le Conseil communal a décidé de se mettre au fourneau et de vous inviter gratuitement à venir déguster un menu concocté tout spécialement et nommé :

« Bouquet gourmand »

Date : Vendredi 27 septembre 2013

Heure : 19h00

Lieu : Salle du Complexe du Cheval Blanc,
Lamboing

Collecte, boissons payantes.

Merci de bien vouloir vous inscrire auprès de l'administration communale 032 315 11 70 d'ici le 20 septembre 2013.

Le Conseil communal

SYNDICAT D'ÉPURATION DES EAUX USÉES AU TWANNBACH

Invitation à l'assemblée
des délégués du Syndicat d'épuration
des eaux usées au Twannbach

Mercredi, le 23 octobre 2013, 20h00,
dans la maison du vin du lac de bienne

Ordre du jour

1. Procès verbal de l'assemblée du 29 avril 2013
2. Budget 2013
3. Plan financier 2014 - 2018
4. Election de deux membres du comité (Lamboing et Diesse)
5. Informations
6. Divers

Gléresse, le 15 septembre 2013

Syndicat d'épuration des eaux usées au Twannbach
Le comité

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE

Pour le week-end des 21 et 22 septembre 2013, le gardiennage sera assuré par M. J.-M. Hofer.

Le Comité

Nouvelles de l'administration

Avis du canton de Berne sur la restructuration du domaine de l'asile

Le gouvernement cantonal bernois est favorable au projet fédéral de restructuration du domaine de l'asile. Il soutient en particulier les efforts d'accélération de la procédure d'asile. Dans son avis, le canton de Berne demande cependant à la Confédération de prendre à sa charge les frais de

sécurité de l'ensemble des structures d'hébergement collectif des requérants d'asile, et non pas seulement ceux des centres fédéraux. Le gouvernement approuve la création de centres spécifiques pour les requérants d'asile récalcitrants, qu'il juge importante. Dans l'ensemble, il est également favorable à toutes les mesures favorisant l'exécution des expulsions. Enfin, le Conseil-exécutif réclame la mise sur pied d'un suivi de la phase de test prévue par la Confédération pour l'exécution des renvois et le degré de couverture des forfaits d'aide d'urgence que la Confédération versera aux cantons.

Une utopie?
La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!

Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbv-fsa.ch



District de La Neuveville

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE PLANS ROUTES CANTONALES

La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met à l'enquête les plans pour la réalisation, ou le cas échéant l'aménagement, de la route cantonale mentionnée ci-après, conformément aux articles 29 ss de la loi du 4 juin 2008 sur les routes. Les oppositions doivent être motivées et adressées au secrétariat communal avant expiration du délai de dépôt.

Route cantonale n°: 1324, Diesse - Prêles

Commune : Diesse

Projet de construction : 10877 / 30092 Nouveau ponceau sur la Douane

Lieu de mise à l'enquête : Administration communale de Diesse, Route de Nods 2, 2517 Diesse

Délai de mise à l'enquête : du 27.09.2013 au 28.10.2013

Piquetage : Le projet est indiqué sur le terrain comme suit : 1 pt pour croisement axe de la chaussée et cours d'eau. Sur les berges existantes, la longueur de l'emprise de la buse.

Bienne, 13 septembre 2013
11e Arrondissement d'ingénieur en chef

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL-EXÉCUTIF

1118 Organisation de la votation régionale sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne du 24 novembre 2013: mesures particulières

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

vu l'article 67 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques (LDP) ainsi que les articles 58b, alinéa 1 et 58c de la loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (loi sur le statut particulier, LStP),

considérant les articles 1 et 7 de la Déclaration d'intention du 20 février 2012 portant sur l'organisation de votations populaires dans la République et Canton du Jura et le Jura bernois concernant l'avenir institutionnel de la région,

arrête:

La votation populaire dans la région administrative du Jura bernois sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne fixée au 24 novembre 2013 est organisée en principe selon les règles applicables aux votations cantonales. Pour en assurer le bon déroulement et garantir de manière irréprochable la liberté de vote des citoyens et citoyennes ainsi que le secret du vote, le Conseil-exécutif ordonne les mesures suivantes:

1. Traitement des enveloppes-réponses pour le vote par correspondance lors du scrutin du 24 novembre 2013

Le traitement des votes par correspondance avant le début des opérations de dépouillement est interdit (art. 28, al. 4 de l'ordonnance du 10 décembre 1980 sur les droits politiques [ODP]). Les enveloppes-réponses doivent être gardées fermées jusqu'à l'heure d'ouverture des urnes pour le dépouillement (art. 33, al. 2, art. 34 et art. 43, al. 1 ODP).

Les enveloppes-réponses sont conservées après le

dépouillement (art. 41 ODP). Celles qui sont arrivées passé le délai sont conservées fermées (art. 27, al. 4 ODP).

2. Conservation du matériel de vote après le scrutin du 24 novembre 2013

Le jour du scrutin, dès la fin du dépouillement, chaque commune emballe par paquets distincts qu'elle scelle, toutes les cartes de légitimation, tous les bulletins de vote rentrés, y compris ceux des votations fédérale et cantonale, ainsi que toutes les enveloppes-réponses et transmet ces paquets de documents à la préfecture de l'arrondissement administratif du Jura bernois. Une copie des procès-verbaux des résultats est jointe aux documents.

Les communes sont responsables que les documents soient acheminés sans retard à la préfecture. Les enveloppes-réponses parvenues aux communes après le 24 novembre 2013 doivent être transmises à la préfecture au cours de la semaine suivant cette date.

La préfecture conserve tous les documents en lieu sûr à la disposition de la Chancellerie d'Etat.

Le Conseil-exécutif ordonne la destruction du matériel de vote une fois que les résultats des scrutins du 24 novembre 2013 sont définitifs.

3. Ordre du dépouillement le 24 novembre 2013

Le dépouillement du scrutin régional intervient après celui du scrutin cantonal et avant celui d'un éventuel scrutin communal (art. 37 ODP).

4. Réserve d'autres mesures

L'ordonnance d'autres mesures ultérieurement est réservée.

5. Publication

Le présent arrêté est publié dans la Feuille officielle du Jura bernois et dans les feuilles officielles d'avis de l'arrondissement administratif du Jura bernois.

POLIZEI- UND MILITÄRDIREKTION
DES KANTONS BERN
AMT FÜR MIGRATION UND PERSONENSTAND
DES KANTONS BERN

Schalterstunden

Einmalige Publikation

Das Amt für Migration und Personenstand des Kantons Bern (MIP) verzichtet künftig auf die Publikation von ausserordentlichen Schliessungen einzelner Bereiche infolge interner Weiterbildungen und Veranstaltungen. Lediglich die Schliessung des ganzen Amtes wird weiterhin publiziert.

Zum MIP gehören:

- die Zivilstandsämter des Kantons Bern
- die Ausweiszentren (Pass, ID) des Kantons Bern
- der Migrationsdienst des Kantons Bern
- der Zivilstands- und Bürgerrechtsdienst des Kantons Bern

Bürgerinnen und Bürger können sich auf unserer Internetseite und auf entsprechenden Türaushängen sowie per Telefon informieren. Alle Angaben finden Sie auf unserer Internetseite: www.pom.be.ch/mip

Für Ihr Verständnis danken wir bestens.
Die Geschäftsleitung MIP

DIRECTION DE LA POLICE ET DES AFFAIRES
MILITAIRES DU CANTON DE BERNE
OFFICE DE LA POPULATION ET
DES MIGRATIONS DU CANTON DE BERNE

Heures d'ouverture des guichets

Publication unique

A l'avenir, l'Office de la population et des migrations du canton de Berne (OPM) renoncera à la publication de fermetures extraordinaires concernant des services, dues à des formations à l'interne ou des manifestations. Seule la fermeture de l'office dans son entier continuera de faire l'objet d'une publication.

Font partie de l'OPM:

- les offices de l'état civil du canton de Berne
- les centres de documents d'identité (passeport, carte d'identité) du canton de Berne
- le Service des migrations du canton de Berne
- le Service de l'état civil et des naturalisations du canton de Berne

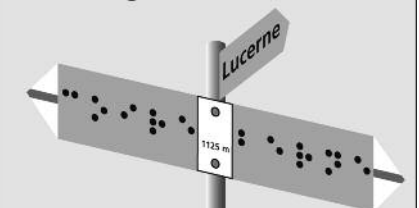
Les citoyennes et citoyens peuvent s'informer sur notre site, par le biais de panneaux sur les portes ou encore par téléphone. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site Internet: www.pom.be.ch/opm.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

La direction de l'OPM

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre
pour favoriser l'autonomie
et l'intégration!



Votre
soutien
compte!

CP 10-6870-0



Fédération suisse des aveugles
et malvoyants

www.sbv-fsa.ch

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

16h30 culte de l'enfance (Cycle I) à la Maison de paroisse

Samedi

9h Maison de paroisse : Catéchisme 5e- 6e-7e et Catéchisme 8e - 9e

Dimanche

9h45 Sonnerie des cloches

10h Culte

Officiant : Ellen Pagnamenta

Textes bibliques : Ex 3, 7-14 et Marc 6, 45 - 52

Chants : 12.07, 41-19, 46-06, 62-71

Lundi 16

20h Chœur Mosaique, répétition à la Maison de paroisse

Mercredi

10h Recueillement à la Blanche Eglise

20h, maison de paroisse, film « Jésus » de Serge Moati, 1999. Bienvenue à tous !

Jeudi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

La Blanche église est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 22. September

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst. Mit Miriam Vaucher (Orgel), Simone Egli (Vikarin).

Amtswochen

19. Aug. bis 30. Sept.: Pfm. Brigitte Affolter
078 623 34 35

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 22 septembre

10h Messe à l'église paroissiale

Messe en semaine

Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin.

Jeudi : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis matin, sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois.

Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois.

Catéchèse 2013-2014

Pour la moindre information vous pouvez téléphoner au 032 751 28 38 les mardis et jeudis matin de 10h à 12h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 22 septembre

Culte 10h00 à Diesse, échange de chaire, pasteur John Ebbutt

Culte à la déchetterie

Dimanche 29 septembre, culte à 10h00 à la déchetterie de Diesse, musique avec matériel de la déchetterie, création collective, garderie pour enfant, ateliers bijoux, sac à main, bouteille en pet... tout avec du matériel de récupération. Couvert en cas de mauvais temps

Site internet

Visitez notre site internet www.lac-en-ciel plan des cultes, photos, conférences, prédications...

Service de voiture

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods: 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40 Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 22 septembre

Nods, culte à 10h. Officiant : M. Stéphane Rouèche

Dimanche 29 septembre

Diesse, culte régional à 10h à la déchetterie

Pour les urgences

M. Joël Pinto / 078 717 59 94 joel_pinto@bluewin.ch

Contacts

Présidente de paroisse: Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Paroisse : tél. 032 751 70 82 - Natel : 079 904 16 84

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 21 septembre

Services à Neuchâtel

Mercredi

Eglise Adventiste - La Neuveville

14h Cours de cithares

Eglise de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 22 septembre

10h00 Culte de reconnaissance

- Culte de l'enfance: 3ème à 6ème année scolaire

- Explorateurs: 1ère infantine à 2ème année scolaire

- Garderie

Mardi


Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Atelier partage "La salière" 19h45

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65



**PAROISSE RÉFORMÉE
MARCHE
A TRAVERS LE VIGNOBLE
Dimanche 6 octobre 2013**

Au milieu du vignoble flamboyant des couleurs de l'automne, s'offrir une belle ballade avec quelques haltes méditatives pour s'ouvrir le regard. Je vous propose de nous retrouver à la gare de Bienne à 14h05, pour longer les hauteurs de la rive nord du lac de Bienne : passage par le pavillon Felseck, Acheren, Twann, ...

Nous marcherons en compagnie de la nouvelle brochure éditée pour ce nouveau tracé du chemin de St Jacques en Suisse. Retour en fin d'après-midi en train depuis Douanne (ou à pied jusqu'à la Neuveville pour ceux qui le désirent) ...
Tous les âges sont bienvenus.

**Sur le Chemin pour que
la marche devienne dé-marche !**

Renseignements et inscriptions auprès de :
John Ebbutt, pasteur
rue du Faubourg 30, 2520 La Neuveville
032 751 28 57, 078 648 57 23
j.ebbutt@macquality.ch

Pharmacie
Week-end et jours fériés
le 0842 24 24 24 vous renseigne
Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.
0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.
Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30 & 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv. Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.
Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.
Tél. 032 751 28 38 (répondeur).
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520

La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel: laneuveville@jurabernois.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 7 avril au 27 octobre 2013.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch
Renseignement : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch

Vendredi 20.09 2013 à 20h30

Samy Daussat - trio manouche

Samedi 5.10 2013 à 20h30

Thierry Meury - humour

Dimanche 6.10 2013 à 17h00

Thierry Meury - humour

Vendredi 18.10 2013 à 20h30

France Hamel - chansons

Mercredi 30.10 2013 à 19h00

Soirée officielle du 10^{ème} anniversaire

Jeudi 31.10 2013 à définir

La Cuvée du 10^{ème} avec 10 chanteurs romands

Vendredi 1.11 2013 à 20h30

POPECK - humour

Vendredi 15.11 2013 à 20h30

Michel Bühler - chansons

Dimanche 1.12 2013 à 17h00

Voices of Africa

Samedi 14.12 2013 à 20h30

Marc Donnet-Monay- humour